



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Antenne de Polynésie française
Dossier suivi par Madame Annick COLIN

Réf. : N°04/2015

**LICENCE TEMPORAIRE D'EXPLOITATION
D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE D'AMATEUR**

Le Haut Commissaire de la République en Polynésie française autorise :

Monsieur Giulio PICO

Nationalité : Italienne

à établir et à utiliser dans les conditions prévues par l'arrêté 1573 OPT du 29 mai 1984, une station radioélectrique d'amateur décrite ci-dessous :

STATION(S) FIXE(S)		STATION(S) MOBILE(S)	
Nombre		Nombre	1
Marque		Marque	Elecraft
Référence		Référence	K3
N° de série		N° de Série	001381
Emplacement		Emplacement	MOOREA (Motu de TEMAE)
Navire		Navire	

CLASSE 1 CEPT : Toutes bandes radioamateurs

Le titulaire de la présente licence s'engage à respecter la réglementation d'ordre intérieur ou internationale intervenue ou à intervenir en matière de stations radioélectriques d'amateur et à informer l'Antenne de la Polynésie française du Haut Commissariat de la République de toute modification apportée dans les caractéristiques, la composition ou l'emplacement de ses stations.

En outre, il devra se conformer aux conditions particulières d'exploitations indiquées ci-après :

Conditions particulières d'exploitation : La présente autorisation est limitée au trafic radioamateur dans les bandes de fréquences autorisées par le règlement des radiocommunications applicable en région 3, en fonction de la classe affectée au titulaire.

INDICATIF ATTRIBUE : **TX7EME**

Date de validité : 1^{er} septembre 2015

Date d'expiration : 15 septembre 2015

A Papeete, le 21 avril 2015

Signature de l'intéressé :

*Pour le Haut commissaire et par délégation,
Le responsable de l'Antenne de la Polynésie française*



Dominique DIOT